



**Fiche d'inscription
Activités MJC 2024/2025**

Nom : **Prénom :**

Né(e) le : / /

Sexe : M F

Coordonnées de l'adhérent ou du responsable légal :

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

Code Postal / Ville :

Tél. domicile : **Tél. portable :**

Courriel :

Les inscriptions doivent être validées par le secrétariat afin de réserver les créneaux horaires.

Attention : certaines activités proposent un nombre de places limité !

Tableau réservé au secrétariat

Activité(s)	Jours	Horaires	Tarifs
		 €
		 €
		 €
		 €
Total activités :		 €
Réduction Motif :		 €
Adhésion adulte/ enfant			+ 15€ / 10€
Total à payer :		 €

Règlement par : chèque (nb de chèques maxi 6) espèces CB virement*

FR76 1027 8043 1100 0105 7834 084

*(N° de facture doit figurer sur l'avis d'opération - à voir avec le secrétariat)

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et des informations figurant **au verso** de ce document.

Date : Signature(s) :

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION (2024-2025)

1) Conditions de paiement

Activités hebdomadaires:

Les activités hebdomadaires se déroulent suivant le calendrier scolaire, sauf mention contraire elles reprennent à partir du **lundi 16 septembre 2024 et jusqu'au 22 juin 2025**. Les cotisations sont payables à la saison. Le règlement peut être échelonné. Tous les chèques sont remis le jour de l'inscription, établis à l'ordre de la **MJC DE VILLERUPT**.

Inscriptions en cours d'année:

En fonction des places disponibles et après avis de l'animateur de l'activité, les inscriptions sont possibles en cours d'année. Le tarif sera alors calculé au prorata des cours pris. La carte d'adhésion est obligatoire pour pratiquer une activité, son montant est de 10 € pour les enfants et de 15 € pour les + de 16 ans. Elle est valable sur la saison en cours.

2) Conditions de remboursement

Seules les demandes de remboursement pour **raison médicale** entraînant l'arrêt de la pratique de l'activité concernée, et les **mutations professionnelles hors région** sont prises en compte. Elles doivent être présentées par écrit, accompagnées selon les cas d'un certificat médical explicite ou d'une attestation de l'employeur. L'adhésion à la MJC ne peut être remboursée.

La MJC se réserve le droit d'annuler une activité pour les motifs suivants :

- Effectifs insuffisants > Le remboursement des séances non effectuées est alors automatique.
- Mauvaises conditions météorologiques ou absence de l'intervenant > La séance est rattrapée.

La MJC se réserve le droit d'annuler l'adhésion de toute personne allant à l'encontre du bon fonctionnement d'une activité ou en cas de non-respect du règlement intérieur.

3) Autorisations de sortie

- Mon enfant est autorisé à rentrer seul à la fin des cours: OUI NON
- Mon enfant est autorisé à rentrer avec une tierce personne : OUI* NON

* Si OUI, merci de mentionner les personnes autorisées à récupérer votre enfant à la fin des cours :

(Nom, prénom, lien de parenté, n° téléphone) :

En cas d'absence, merci de prévenir l'animateur s'il vous a communiqué ses coordonnées, ou le cas échéant le secrétariat.

Droit à l'image : J'autorise Je n'autorise pas

La MJC Villerupt à me photographier ou filmer, à photographier ou filmer mon (mes) enfant(s) inscrit(s) à la MJC, seul(e)(s) ou avec d'autres, dans le cadre des activités pratiquées, et à publier éventuellement ces documents : plaquette, programme, Facebook et tout support de communication.

Dans le cadre du RGPD vos données personnelles resteront strictement confidentielles elles ne seront ni échangées, ni vendues, ni communiquées à un tiers.

Villerupt, le

Signature obligatoire :
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)